

Introduction au droit public (DROI104_DT)



En bref

- **Langues d'enseignement:** Français
- **Méthodes d'enseignement:** En présence
- **Forme d'enseignement :** Cours magistral
- **Ouvert aux étudiants en échange:** Oui

Présentation

Description

Le cours d'introduction au droit public porte sur les concepts fondamentaux du droit public : l'Etat, le droit, la Constitution, la démocratie, la séparation des pouvoirs, le pluralisme, la garantie de la Constitution... Ces concepts fondamentaux sont abordés d'un point de vue comparatif (France, Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne...) mais aussi historique. L'introduction au droit public est un préalable indispensable à l'étude du droit constitutionnel au semestre suivant.

Objectifs

- Maîtriser les notions fondamentales en droit public
- Comprendre l'organisation de l'Etat et la typologie des régimes politiques
- Acquérir un raisonnement juridique en maniant plusieurs concepts

Heures d'enseignement

CM	Cours Magistral	36h
TD	Travaux Dirigés	15h

Pré-requis obligatoires

S'agissant d'un cours au premier semestre de la L1, cela implique une bonne connaissance des bases en histoire et une maîtrise du français (qualités rédactionnelles attendues).

Plan du cours

Leçon 1 : L'Etat, cadre du pouvoir

Leçon 2 : La Constitution, l'encadrement juridique du pouvoir

Leçon 3 : La Démocratie, le citoyen et la représentation

Leçon 4 : La séparation des pouvoirs et la classification traditionnelle des régimes politiques

Leçon 5 - Regard comparé : la séparation des pouvoirs en pratique

Bibliographie

Lexique de termes juridiques

Tout ouvrage d'introduction au droit public (dernière édition)

Libellé court : DROI104_DT

Nature : MODL

Infos pratiques

Lieux

➤ Chambéry (domaine universitaire de Jacob-Bellecombette - 73)

Campus

➤ Chambéry / campus de Jacob-Bellecombette